

# Histoire de la Place de Magonty

*Synthèse réalisée en 1972 par la Robert Droux, Secrétaire Général du Syndicat de Quartier de 1946 à 1973, Président de 1973 à 1979*

## Origine de la place

Le premier cahier de revendications, établi le 22 juin 1945, et soumis à la première assemblée des habitants de Magonty le 23 juin 1945, porte au paragraphe 6, ... *de voir, à la préfecture, pour le terrain que M. Duverger a cédé au Syndicat de Défense des Intérêts du Quartier Magonty, en 1939, pour y organiser notre fête annuelle et, éventuellement, y construire une école.*

Le procès verbal de la réunion du bureau, en date du 9 décembre 1945 (11h) donne le compte-rendu ci-après :

*La question à l'ordre du jour est la question du terrain qu'un certain M. Duverger aurait cédé au Syndicat de quartier de Magonty en 1939 \* .*

*La guerre ayant éclaté, les pourparlers furent suspendus. Le comité actuel désire en terminer avec cette question et, après un exposé de son Président, M. Dallier, au courant de l'affaire il a été décidé d'en instruire M. Carola, Président de la Fédération des Syndicats de Quartiers, afin d'obtenir une entrevue avec le Maire de Pessac, les documents devant encore se trouver là, à moins qu'ils n'aient été envoyés en Préfecture.*

*Le secrétaire par intérim*

*J. Guillermier*

*Le Président*

*L. Dallier*

Les membres du bureau étaient, à l'époque : MM. Dallier, Leyre, Castet, Guillermier, Castet Madeleine, Bichon, Lassus, Loche, Mora, Lesbat

\* Il existait un syndicat de quartier qui n'était pas déclaré à la Préfecture avant la guerre de 1939

Lors de l'assemblée générale du 10 février 1946, le Bureau a été complété avec MM. Trœgeler, Droux, Vidaillac, Getten, Moresmo, Lafon.

Au dossier : une lettre en date du 15 février 1946 demandant au Président de la Fédération des Syndicats de Quartier de Pessac de bien vouloir suivre le dossier Duverger (donation d'un terrain en vue d'y faire la Place publique).

Une circulaire adressée au habitants en février 1946 portait la mention de *Place de Magonty*. Le dossier concernait le terrain prévu à cet effet est suivi par le Syndicat de quartier ainsi que par le Fédération.

**Réunion du bureau du 23 mars 1946** : M. Dallier a tenu le bureau au courant de la visite d'une commission municipale, en vue de la Place de Magonty.

M. Loche accompagnera M. Dallier lors de la convocation du Syndicat à la-dite commission.

**Réunion extraordinaire du 28 avril 1946**, en présence de M. Carola, président de la Fédération.

M. Texier, adjoint au Maire, intervient en ce qui concerne particulièrement le lotissement Duverger (lotissement jardins de Romainville), la Place, etc.

Réunion du Bureau du 26 mai 1946. La Place : une lettre sera adressée au Maire lui demandant de mettre quelques cantonniers à notre disposition pour commencer les travaux (lettre du 5 juin 1946).

## Réunion du 15 juin 1946

La Place. Le Bureau décide qu'un ouvrier, payé par la caisse syndicale, participera aux travaux. M. Bichon, sollicité, accepte cet emploi. M. Lassus s'occupera du nivellement et remplacera M. Bichon les jours d'absence de celui-ci.

Le Bureau tombe d'accord pour une rémunération journalière de 300 F.

## Réunion du Bureau du 6 juillet 1946.

Un appel sera fait auprès des habitants pour qu'ils viennent nombreux participer aux travaux de la Place de Magonty, le dimanche 14 juillet au matin (8h à 12h).

Une affichette ainsi libellée, est apposée dans Magonty : *Les travaux d'aménagement de la Place de Magonty étant commencés, le Syndicat fait appel aux concours volontaires pour participer aux dits travaux. Si chacun donnait une demie journée de travail, la Place serait vite réalisée. (Rassemblement sur les lieux le Dimanche 14 juillet à 8h. Se munir d'une pelle et d'une pioche.*

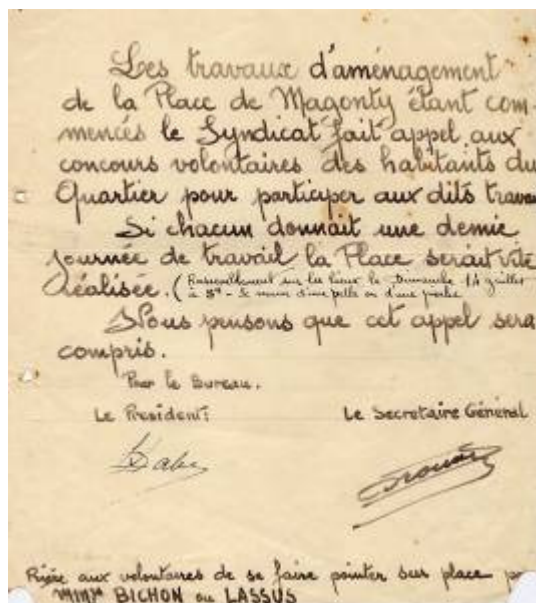
Pour le Bureau

Le Président

L. Dallier

Le Secrétaire

R. Droux



Le cahier revendicatif 1945, transmis au Maire, ainsi qu'à la Fédération, portait en paragraphe 5 :

La construction d'une école, sur la Place de Magonty (construction légère, récupération de baraquements) signé Dallier et Droux

## Visite de la commission municipale, sur place, le 15 mars 1946

Présents : MM. Goulinat, premier adjoint au Maire, Texier, adjoint au Maire et Président de la Commission Lotissement, Dallier, Leyre, Loche, Castet, M. l'Architecte municipal

(suite à cette visite, MM. Dallier et Loche se sont rendus chez M. Duverger)

## Réunion de la Commission Lotissement, le 30 mars 1946, à la Mairie

MM. Dallier et Loche représentaient le Syndicat

Une mise au point est faite en présence du Maire, avec MM. Duverger père et fils; (rapport de M. Dallier)

Réunion sur place, le dimanche 31 mars 1946

Présents : MM. Texier, un conseiller municipal X, Joquel, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Masset, Directeur de l'agence, Duverger père et fils, Dallier, Bichon, Droux, Cantet

L'accord porte sur une superficie de 15000 m<sup>2</sup>, soit 200 m sur le chemin de Romainville, 75 m en profondeur.

**Au dossier**, les lettres de M. Carola, Président de la Fédération, dont voici les extraits.

6 mars 1946. Place de Magonty. *Je me réjouis que vous puissiez reprendre les travaux de la future Place de Magonty, par l'obtention d'une quantité importante, et gratuite, de grave.*

*Je félicite tous ceux qui y ont contribué, et vont poursuivre leurs efforts en vue de la mise en état de la-dite Place.*

4 décembre 1946. ... *d'autre part, je le prie (le Maire) de donner des ordres au service qualifié, pour qu'il soit procédé au bornage de la future place de Magonty).*

(d'autres lettres, d'un même esprit, sont en complément au dossier)

Puis les conditions permettant la construction d'une école étant réunies,, le Syndicat portera tous ses efforts sur cette réalisation.

Obtenu après une action dont les anciens se souviennent : démarches, recensement des enfants, entrevue avec le Secrétaire d'État aux Finances, Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, Jean-Raymond Guyon (toutes les pièces sont au dossier **École**) le Syndicat reprit la revendication Place.

## En 1967

Des complications surgissant du fait du libellé incomplet de l'acte en date du 28 mai 1946, qui, réglant la question du terrain scolaire, omettait de porter « *et la Place* » nous inquiétèrent.

Les membres du Bureau de l'époque, tout à leur satisfaction d'avoir une école, engagèrent ensuite l'action nécessaire pour faire rectifier l'erreur.

Déjà en 1964, une polémique s'engage entre le Syndicat et le Conseil des Parents d'Élèves, au sujet de la réservation d'une partie du terrain pour y faire la Place, comme prévu en 1959. Un échange de lettre eut lieu

entre le Syndicat et la C.P.E. (voir en fin de page)

Ce problème fut examiné au cours d'une réunion tenue à la Mairie de Cestas (à la permanence de M. Dalbos, Maire et conseiller général), puis d'une autre, plus élargie, à la mairie de Pessac, le 20 mai 1967.

Étaient présents :

pour la municipalité, MM. Dalbos, Laugaa, Leyre, et Discazeaux, Directeur des Services Techniques  
pour le Syndicat : MM Leyre, Castet, Cazeneuve, Fleury, Picou André, Roumat, Sabouriaut, Vaslin, Droux, Mme Morvan,

Excusé : M. Moulinié

Le Maire, qui depuis 1964, et au vu de nos documents, avait marqué sa détermination d'aboutir, avait recherché, avec nous, et nous l'en remercions, le moyen d'arriver à une solution légale et administrative, fit la chronologie de l'action municipale jusqu'à ce jour, dans le respect de celle engagée par les anciens pour doter Magonty de sa Place :

a. le Conseil municipal, dans sa séance du 3 février 1965, avait décidé de l'acquisition d'un terrain mitoyen de l'école, d'une superficie de 4908 m<sup>2</sup>, compensant les 4800 m<sup>2</sup> formant la Place ;

b. ce terrain appartenant à M. Duverger, des démarches allaient être entreprises auprès de celui-ci ;

c. l'accord demandé fut donné par M. Duverger le 2 février 66 et le Préfet de la Gironde approuva, le 18 mai 1966, cette délibération qui portait, dans son second paragraphe : « *considérant que l'acquisition de cette parcelle, tout en agrandissant l'école permettra de libérer des terrains actuellement en friche, situés en façade du chemin de Romainville, afin de réaliser une Place publique nécessaire au quartier en plein développement.* »

Pour mettre un point final à cette affaire, et en réponse à certaines interventions qui avaient été faites à la Préfecture, le Maire demandait à M. Duverger de donner son accord de mutation par écrit, ce qui fut fait le 24 mai 1967. Voir l'encadré ci-dessous.

Monsieur Lucien Duverger  
1967

Pessac le 24 mai

Domaine des Anguilles  
TOCTOUCAU

à Monsieur le Maire de Pessac

Monsieur le Maire,

Suite à la lettre de Monsieur le Préfet de la Gironde en date du 20 décembre 1965 concernant le terrain réservé au groupe scolaire de Magonty, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je ne vois aucun inconvénient à ce que la Ville entreprenne sur le terrain situé en bordure du chemin de Romainville, sur 40 mètres environ et d'une superficie approximative de 4800 m<sup>2</sup> les travaux indispensables à l'expansion de ce quartier.

Il est bien entendu que je donne mon accord parce que la ville a acheté dernièrement une parcelle de terrain de 4908 m<sup>2</sup> destiné à l'agrandissement de l'école et qui compense la partie qui sera utilisée comme ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le maire, l'assurance de mes salutations les plus distinguées

signé : Duverger Lucien

### **Copie de la lettre du Conseil des Parents d'Élèves**

À Monsieur le Président

Messieurs les Membres du Bureau du Syndicat de Quartier de Magonty

Le Bureau du Conseil des Parents d'Élèves de Magonty,

Réuni le 1<sup>er</sup> février 1964 pour examiner - entre autres questions à son ordre du jour - la situation découlant de la poursuite par le Syndicat des Intérêts du quartier Magonty d'objectifs contraire à son titre : les intérêts de la collectivité,

- s'en est ému dans l'exacte mesure où ils atteignent l'intégrité du Groupe Scolaire par la volonté délibérée **de faire aboutir par tous les moyens l'implantation d'une place publique sur le terrain scolaire,**
- s'abstient de qualifier, quoiqu'il en ait entièrement connaissance les faits survenus et les procédés employés en l'occurrence,

- souligne sa volonté permanente de collaborer de **façon loyale** avec tous ceux dont l'objectif est la recherche **désintéressée** du bien de la collectivité, et de l'école publique,
- mais souligne son extrême détermination à dénoncer, par les moyens opportuns, toutes manœuvres susceptibles d'entraver son action (article 2 de ses statuts) de défense des intérêts matériels et moraux du groupe scolaire.

Pessac-Magonty, le 1<sup>er</sup> février 1964

signé : les membres du Bureau du C.P.E. Regeon, Dufort, Mme Chasseloup, Bousquet

### Réunion du Bureau du Syndicat

Le Bureau du Syndicat de Quartier Magonty, réuni le 16 février 1964, après avoir pris connaissance de la lettre du C.P.E. datée du 1er février 1964,

- s'élève contre l'appréciation formulée envers lui, mettant en doute son action et son but ;
- tient à préciser que sa volonté "délibérée" d'implanter une Place publique sur le terrain dit **administrativement** scolaire, date de l'époque où l'ensemble du terrain était à l'état de lande, c'est à dire en 1944 ;
- qu'à cette même époque, et après, les membres du Syndicat ont consacré **bénévolement** du temps pour apporter une première transformation au terrain ;
- que justement son souci désintéressé de recherche du bien de la collectivité se traduit par un désir d'obtenir à la fois un terrain de sports et une Place publique accessibles à tous, et à tout moment ;
- que la correspondance échangée à partir de ce moment-là avec la fédération des Syndicats de Quartier et les Municipalités, fournit la preuve que cette revendication n'est pas une revendication de dernière heure mais un signe de persévérance qui ne mérite pas d'être qualifié de manœuvres entravant l'action du C.P.E. ;
- souligne l'utilité du Conseil de Parents d'Élèves avec qui il souhaite la meilleure collaboration amenant à une recherche objective des solutions, sans que pour autant le point de vue de l'un ou l'autre soit taxé d'opposition.

Le Bureau du Syndicat de Quartier qui s'honore d'avoir, par ses efforts persévérants, et sans esprit partisan, participé à l'évolution du Quartier en collaboration étroite avec les Municipalités qui se sont succédées, continuera, comme par le passé, à défendre les intérêts du Quartier, y compris ceux de l'École publique.

signé : Les Membres du Bureau (c'est à dire tous ceux en exercice à cette date)

Ce résumé, qui aurait pu être complété par des extraits d'autres lettres, suffit à démontrer que notre action, et son résultat logique, n'a été que la poursuite d'un objectif désigné par nos anciens, à qui nous rendons hommage, certains disparus sans avoir eu la satisfaction de voir réaliser cette Place publique qu'ils avaient tant souhaitée.

Fait à Pessac-Magonty le 25 septembre 1972

Le Secrétaire Général : R. Droux

Le Président d'honneur : Leyre



La place en 1994



La place aujourd'hui

